



PLAN DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Jeu d'Acteur face caméra

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Créé le 03/05/2019 // Actualisé le 25/02/26

CONTEXTE :

Préparer un rôle, analyser un script, chercher la profondeur et l'authenticité dans son jeu est un art en soi. Sur un plateau de tournage, sous l'œil intransigeant de la caméra, rester dans son personnage et dans la vérité du moment est encore un autre exercice. De même, l'étape du casting obéit à des règles que l'acteur doit connaître pour gagner en confiance et réussir.

A l'heure de la mondialisation, où la concurrence n'a jamais été aussi forte, les acteurs·rices doivent impérativement maîtriser les codes du casting, savoir adapter leur jeu sur un plateau de tournage, et être en capacité de suivre la vision d'un·e réalisateur·trice tout en gardant sa force de proposition.

OBJECTIFS DE LA FORMATION, APTITUDES ET COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- ✓ Interpréter et comprendre les attentes et la vision d'un·e réalisateur·trice tout en restant force de proposition.
- ✓ Se confronter aux réalités d'un tournage et bénéficier de l'accompagnement de réalisateur·trices professionnel·les et de formateur·trices expérimenté·es.
- ✓ Travailler sa justesse et sa sincérité, et être capable de recréer un espace d'intimité lors d'un tournage.
- ✓ Maîtriser l'analyse de script, le découpage des scènes et comprendre les enjeux du scénario.
- ✓ Développer sa palette d'interprétation et son imagination, prendre des risques en afin de donner la meilleure interprétation possible.

Cette formation n'est pas certifiante. A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Elle mentionnera les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

FORMAT, DURÉE :

60 heures de formation sur 9 journées, entièrement en présentiel.

PUBLIC :

Acteurs·trices, comédiens·iennes professionnels·elles ou en voie de professionnalisation.

PRÉ-REQUIS :

- Éligibilité sur étude d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et entretien-diagnostic.
- Avoir trois ans d'expérience en théâtre ou en cinéma ou autre(s) discipline(s) artistique du spectacle vivant et audiovisuel.
- Avoir un projet professionnel dans le secteur audiovisuel et/ou théâtral
- Acceptation tacite de travail personnel et avec ses partenaires de jeu en inter-séances.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

- Apports théoriques, transmission orale de savoir-faire.
- Mises en situation et débriefing.
- Adaptabilité des contenus de formation en fonction de chaque apprenant : élection, attribution et étude de 1 à 2 scènes dramatiques.
- Fourniture d'un dossier technique comprenant les outils suivants : "résumé des 12 étapes de la Technique Chubbuck" et "10 conseils de jeu, par Ivana Chubbuck".
- Travail personnel en inter-session de la part de l'apprenant.
- Tournage des scènes en conditions réelles avec des réalisateur·trices professionnel·les.

PROGRAMME DE FORMATION : 60h de formation

DATE	JOUR	HORAIRES	SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE	CONTENU	FORMATEUR	INTERVENANT	NOMBRE D'HEURES
lundi	1	9h30 -13h00	Analyse de script	Exercices de groupe + travail personnel	Eva Bossaer		7
		14h -17h30		Interprétation de scènes selon les 12 étapes de la Technique Chubbuck			
mardi	2	9h30 -13h00		Exercices de groupe + travail personnel	Eva Bossaer		7
		14h -17h30		Interprétation de scènes selon les 12 étapes de la Technique Chubbuck			
mercredi	3	9h30 -13h00		Exercices de groupe + travail personnel	Eva Bossaer		7
		14h -17h30		Interprétation de scènes selon les 12 étapes de la Technique Chubbuck			

Jeudi	4	10h00 -13h00		Exercices de groupe + travail personnel	Eva Bossaer		6
		14h -17h00		Interprétation de scènes selon les 12 étapes de la Technique Chubbuck			
RELÂC HE							
lundi	5	9h00-13h 00	Mise en situation de tournage Réalisation de self-tape	Appréhender le jeu face caméra Comprendre les besoins et s'adapter aux consignes du/de la réalisateur.rice Prendre en compte et adapter son jeu d'après les conseils des formateurs Mise en application des 12 étapes de la Technique Chubbuck Comprendre les contraintes techniques (son, image, lumière, etc.)	Eva Bossaer	Martin Le Gall	8
		14h-18h0 0					
mardi	6	9h00-13h 00			Eva Bossaer	Martin Le Gall	8
		14h-18h0 0					
mercredi	7	9h00-13h 00			Eva Bossaer	Martin Le Gall	8
		14h-18h0 0					
jeudi	8	9h00-13h 00			Eva Bossaer	Martin Le Gall	8
		14h-18h0 0					
vendredi	9	9h00-13h 00			Eva Bossaer	Martin Le Gall	8
		14h-18h0 0					
							60

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Les moyens de contrôle de l'exécution de l'action et d'évaluation des résultats sont les suivants :

- Etude de la candidature pour évaluer le positionnement de l'apprenant.e à l'entrée de formation :
 - Étude du CV
 - Audition
 - Questionnaire de positionnement en amont de la formation.
- Mise en situation régulière permettant de rendre compte de l'évolution du jeu de l'apprenant.
- Attestation de fin de formation avec évaluation sommative.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Cette formation est accessible aux dates des sessions prévues par l'Acting Lab Studio, communiquées sur son site internet. Les formations sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque professionnel, selon son niveau de compétences et d'expérience et de ses disponibilités.

Un entretien téléphonique préalable à la formation permet d'effectuer un diagnostic. Une audition ainsi qu'un test de connaissance permettent de mesurer le niveau de compétences et de connaissance avant l'entrée en formation.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Votre référente Handicap au sein de l'Acting Lab Studio est : Patricia Olive - 07.69.71.71.20 - patricia@actinglabstudio.com

BIO DES FORMATEURS

EVA BOSSAER

Eva Bossaer est enseignante artistique depuis plus de 25 ans dans le domaine de l'art dramatique. Elle poursuit en parallèle sa carrière de comédienne et de metteur en scène afin de demeurer dans l'exploration de son art et enrichir ses outils de transmission. Formée à différentes techniques de jeu d'acteur et détentrice de la certification du Studio Chubbuck de Los Angeles, Eva Bossaer a travaillé auprès de publics diversifiés en France et aux Etats Unis, la qualifiant pour répondre aux différents besoins des acteurs.rices et autres professionnels du monde du cinéma et/ou du théâtre, dans un contexte professionnel de plus en plus globalisé.



Née en Belgique en 1974, Eva Bossaer vit en France depuis 1987 et parle couramment néerlandais, français et anglais. Elle commence sa carrière en tant que danseuse puis évolue vers le théâtre à travers les genres de la Comedia dell'arte et du clown dans un premier temps. A Marseille, elle collabore alors avec plusieurs compagnies artistiques telles que Carboni e Spirituosi (Comedia dell'arte), La Compagnie Sam Harkand & Co (Masque Neutre et Clown), La Compagnie La Clef de Sol (Clown et Contes Musicaux) et La Compagnie du Chat Pitre (Danse Butō).

En 1996, elle devient metteur en scène en parallèle de son travail de comédienne. Sa palette artistique s'élargit également tandis qu'elle travaille sur le théâtre de répertoire (Sartre, Koltès, Shakespeare, etc.) et qu'elle se forme au jeu face à la caméra (Slot B, Masterimages, Digital Gate, etc.) et à l'improvisation théâtrale (Compagnies Cécille et La Bande à Propos).

En 2012, elle part aux Etats Unis afin de continuer à développer ses compétences d'actrice et d'enseignante. Là-bas, elle découvre le travail d'Ivana Chubbuck et se forme pendant trois ans à la méthode de jeu qu'elle a créée : la Technique Chubbuck au Studio Chubbuck de Los Angeles. En 2015, elle obtient son accréditation pour enseigner cette technique, devenant ainsi sa première ambassadrice en France.

En 2018, elle co-fonde l'Acting Lab Studio, le seul centre de formation professionnelle en France principalement basé sur l'enseignement du jeu de l'acteur selon la Technique Chubbuck.

Ses missions d'accompagnement et de formation sont fortement empreintes de sa vision globalisée des enjeux actuels liés à la carrière des acteurs.rices.

Références :

Eva Bossaer a travaillé en tant qu'enseignante artistique dans plusieurs structures portant des projets artistiques telles que la DRAC Midi-Pyrénées (Direction régionale des Affaires Culturelles), la FOL Midi-Pyrénées (Ligue de l'enseignement), les MJC de Rodez, Ancely, Montastruc, les Maisons de Quartiers de Croix Daurade, Amouroux, les compagnies Rêves de Théâtre, Fariboles, La Bande à Propos, Cécille et les centres de formation Paris Film Academy et Acting Lab Studio.

COMÉDIENNE AUDIOVISUEL

2024 - Ma Louve, court-métrage de Lisa Guéraud
2021 - Le Chemin d'Emilie, web-série, Pinkanova, Martin Le Gall
2021 - Amuses gueules, court-métrage de Thomas Repaux
2020 - Ici Tout Commence, série TV, production TF1 - rôle Laure Delprat
2020 - Invitation to Love, long-métrage de Thomas Repaux
2019 - Libérez la Création, court-métrage de O. Dibane, DES PONTS À LA PLACE DES MURS
2018 - Beneath the Shadow of the Mountain, CHROME STAR PICTURES, réalisation J. Ford
2014 - Bunker, SLOT B, série, réalisation D. Grispan
2005 - Film-documentaire pour musée sur la vie des Cathares, POINT COMMUN

COMÉDIENNE THÉÂTRE

2019 - La Collection, d'H. Pinter, BIG BAND CIE, Mise en scène F. Tourvieuille
2013-2019 - Le Joyeux Bazar, CIE LA BANDE À PROPOS, improvisation, mise en scène P. Ortega et E. Bossaer
2013-2021 - MORTELLE SOIRÉE Enquêtes policières en français et en anglais
1996-2020 - Les Bulles de BabOulène, mise en scène E. Bossaer
2008 - Les Monologues du Vagin, CIE DU 37, mise en scène de D. Deschamp.
2007 - Nos amis les humains, de B. Werber, CIE DU 37, mise en scène G. Pinter
2007 - Je m'occupe du café, CIE EN SUSPENS, mise en scène N. Albar
2007 - Capitaine Fracasse, CIE DE L'ESQUISSE, mise en scène C. Boso
2006 - Le Bourgeois Gentilhomme, LES TRÉTEAUX DE L'ARMAGNAC, mise en scène G. Richallet
2005 - L'Envers du Décor, CIE FARIBOLES, mise en scène A. Bélliard
2003 - Huis Clos, CIE REVE DE THÉÂTRE, mise en scène J. Lagarde

MISES EN SCÈNE

L'Atelier, de J.C Grumberg
Klaxon, Trompettes et Pétarades, de Dario Fo
Golden Joe, d'Eric-Emmanuel Schmitt
Les Dix Petits Nègres, d'Agatha Christie
Vol au-dessus d'un nid de coucou, adaptation du roman et film
Beaucoup de bruit pour rien, adaptation de W. Shakespeare Roberto Zucco, de B-M. Koltès
On ne badine pas avec l'amour, d'A. De Musset
Un air de famille, de J-P. Bacri et A. Jaoui

FORMATION

DIPLOMES

2023 : Symposium au Studio Ivana Chubbuck - formation intensive avec Ivana Chubbuck, au studio Chubbuck de Los Angeles

2015 : Certification à l'enseignement de la Technique Chubbuck - formation intensive avec Ivana Chubbuck, au studio Chubbuck de Los Angeles

2013 : Actrice à Ivana Chubbuck Studio (Actors Studio) à Los Angeles

1996 : D.E.U.S.T. théâtre à l'université d'Aix-Marseille.

STAGES

Technique MEISNER : Scott Williams

L'acteur face à la caméra : Jeanne Biras / Clown : Sigrid Bordier, Mylène Lormier

Improvisation : Albin Warette / Commedia dell'arte : L. Franchesci , C. Boso

Scénographie : J.-C. Lanquetin / Chant : Christine Dormoy

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 76310911631 auprès du préfet de région Occitanie

1. Objet et champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de prestations de formations par l'Acting Lab Studio au commanditaire.
- 1.2. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le commanditaire/ l'apprenant de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Acting Lab Studio, ces conditions prévalent sur tout autre document du commanditaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.
- 1.3. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentielle. Elles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Acting Lab Studio, dans des locaux loués ce dernier ou dans les locaux du commanditaire.
Les formations concernées sont proposées sur le site internet de l'Acting Lab Studio www.actinglabstudio.com.
- 1.4. Dans le cas où quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle et ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

2. Définitions

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans l'offre de formation réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un commanditaire sur le site du commanditaire ou dans d'autres locaux ;
- Commanditaire : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Apprenant : personne physique qui bénéficie de la formation et/ou l'achète.

3. Modalités d'inscription et documents contractuels

- 3.1. Personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- 3.2. Personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature du contrat de formation.

4. Responsabilité

- 4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par l'apprenant du règlement intérieur inscrit dans le livret d'accueil et applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
l'Acting Lab Studio se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
- 4.2. l'Acting Lab Studio ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprenants.
- 4.3. Il appartient au commanditaire/apprenant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. Prix, modalités de facturation et de paiement

- 5.1. Les prix sont indiqués en euros sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, l'Acting Lab Studio, dont la structure juridique est La Bande à Propos, n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.
- 5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6. Prise en charge par un organisme tiers

- 6.1. En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au commanditaire/à l'apprenant :
 - de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
 - de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
 - de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
 - de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.
- 6.2. Si l'Acting Lab Studio n'a pas reçu le dossier de prise en charge de l'OPCO avant le 1er jour de la formation, le commanditaire sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.
- 6.3. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au commanditaire.
- 6.4. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le commanditaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

7. Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

- 7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le commanditaire de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
- 7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, artScenica se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8. Convocation et attestation de présence

8.1. Un courrier de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressé au commanditaire et/ou à l'apprenant environ 10 jours avant le début de celle-ci. Acting Lab Studio ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenant à la formation.

8.2. Un certificat de réalisation, établi en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressé au commanditaire et/ou à l'apprenant après chaque formation.

9. Refus de commande

Dans le cas où un commanditaire passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, l'Acting Lab Studio sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le commanditaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. Annulation, modification ou report des formations par l'Acting Lab Studio

10.1. L'Acting Lab Studio se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le commanditaire/l'apprenant au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

10.2. Les prestations sont dues à date et à hauteur de leur valeur initiale, sauf frais additionnels causés par la prorogation qui seront déterminées et feront l'objet d'un avenant.

10.3. En cas de cessation anticipée de la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

10.4. Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Acting Lab Studio procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

10.5. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

10.6. L'Acting Lab Studio se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

11. Annulation, abandon par le commanditaire/l'apprenant

11.1. En cas de cessation anticipée de la formation par cas de force majeure dûment reconnu, le contrat de formation professionnelle est résilié et dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

11.2. Toute annulation par le commanditaire/l'apprenant doit faire l'objet d'une demande écrite envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, exposant les raisons de l'abandon. Le contrat ou la convention de formation est alors résilié.e selon les modalités financières suivantes :

- Lorsque la demande d'abandon est reçue par l'organisme de formation après le délai de rétractation (prévu par l'article L6353-5 du code du Travail) et avant le début de la formation, l'organisme de formation facture au commanditaire/à l'apprenant 30% du montant dû.
- Lorsque l'abandon intervient avant la fin de la formation, l'organisme de formation facture à l'apprenant les heures réellement suivies (attestées par les feuilles d'émargement signées par l'apprenant) selon la règle du prorata temporis, auxquelles s'ajoutent 30% du reste dû.

12. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

12.1. Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Acting Lab Studio. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'Acting Lab Studio est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12.2. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Acting Lab Studio sous peine de poursuites judiciaires.

Le commanditaire/l'apprenant s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Acting Lab Studio en cédant ou en communiquant ces documents.

13. Confidentialité

13.1. L'Acting Lab Studio, le commanditaire et l'apprenant s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13.2. L'Acting Lab Studio et l'apprenant s'engagent, par la signature d'une charte d'engagement, à ne révéler aucun élément personnel qui pourrait être partagé durant les sessions de formation.

14. Informatique et libertés

Les données personnelles que vous communiquez à l'Acting Lab Studio sont destinées à la gestion des demandes, commandes et abonnements, et à la constitution d'un fichier clientèle interne. Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à actinglabstudio@gmail.com. Conformément à l'article 40

de la loi précitée, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle l'Acting Lab Studio pourra contacter le demandeur. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

15. Réclamations, compétence d'attribution

Toute réclamation du commanditaire/de l'apprenant devra être formulée par écrit à l'Acting Lab Studio (adresse postale : Acting Lab Studio - 72, route de Narbonne - 31400 Toulouse - email : als@actinglabstudio.com) , qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.